

Centre Ecole de Parachutisme de Nouvelle-Calédonie - CMO LA FOA
Association sportive déclarée le 16 mars 1977
Agrément Jeunesse et Sports n°ETAPS/11/005
Affiliation FFP n° 9X02 – Ridet n°136 689 – 001
BP 751 – 98845 Nouméa

Nouméa, le 31 Janvier 2020

Le comité d'administration du Centre école de Parachutisme de Nouvelle Calédonie invite les membres de l'association à sa prochaine assemblée générale ordinaire qui se tiendra le Samedi 15 Février 2020 à 18h30, à l'aerodrome de Oua Tom, La Foa.

L'ordre du jour sera le suivant:

- Bilan moral et sportif 2019
- Bilan financier 2019
- Budget prévisionnel et Projets 2020
- Questions diverses
- Vote des résolutions et quitus aux administrateur

Conformément à l'article 9.2 des statuts de l'association, seules les questions inscrites à l'ordre du jour peuvent être débattues lors de l'assemblée générale. A cet égard, les membres de l'association peuvent faire inscrire une question à l'ordre du jour, dans les conditions prévues à l'article 9.2 des statuts.

Rappelons qu'en cas d'empêchement, vous pouvez vous faire représenter par un autre membre de l'association muni d'un pouvoir régulier (ci-joint) dûment rempli et signé, étant précisé qu'aucun membre ne peut cumuler plus de 1 mandat.

Dans l'attente de vous revoir à cette occasion, je vous adresse mes cordiales salutations.

Le président
Stanislas Ozier

POUVOIR

Je soussigné demeurant,
donne pouvoir à demeurant,
pour me représenter à l'assemblée générale de l'association qui se tiendra le 15 Février 2020, en
prenant part aux délibérations et aux votes prévus à l'ordre du jour.

Signature